



GROUPE : _____

N° L&C : _____

T1 T2 T3

Certificat médical

FICHE D'INSCRIPTION DANSE CLASSIQUE, BARRE À TERRE SAISON 2023/2024

Reprise des cours le mercredi 13 septembre 2023

Nom : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : _____

Nom du Père : _____

Tel. : _____

Nom de la Mère : _____

Tel. : _____

Adresse : _____

Commune : _____

Code Postal : _____

Adresses Mail : Mère : _____

Père (si différente) : _____

Coupon Autorisation Parentale (à remplir également pour les élèves adultes)

L'association Demi-pointes souhaite faire des photos de groupes des adhérents et filmer le gala de fin d'année mais aussi alimenter son site internet et sa page Facebook.
Afin de ne pas enfreindre la législation (article 9 du Code Civil) et respecter le droit à l'image de chacun, une autorisation expresse des parents (ou de l'élève majeur) est nécessaire pour utiliser ces clichés.

Je soussigné Madame, Monsieur _____

Autorise l'association à photographier et filmer mon enfant _____

N'autorise pas l'association à photographier et filmer mon enfant (ce qui implique la non-participation au Gala de fin d'année et aux manifestations)

Cours et Tarifs

Pour 1h de cours : 207 €/an soit 69 €/trimestre (Eveil/Initiation / Classique 1 / Classique 2)

Pour 1h15 de cours : 222 €/an soit 74 €/trimestre (Classique 3)

Pour 1h30 de cours : 237 €/an soit 79 €/trimestre (Adulte / Barre à Terre)

Les nouveaux adhérents ont droit à 1 cours d'essai gratuit.

Tarif dégressif à partir de la 3ème personne de la même famille et pour la même activité, soit -50% sur le tarif le moins cher, ou en cas de cours supplémentaire pour le/la même élève.

Conditions à remplir et documents à fournir lors de l'inscription

Présenter la carte d'identité de l'élève, ou le livret de famille.

Fournir un Certificat Médical du médecin traitant prouvant l'aptitude à la pratique de la danse classique / barre à terre.

Dater et signer la Fiche d'Inscription (une par adhérent).

Régler l'adhésion à Loisirs & Culture (cf fiche d'inscription Loisirs & Culture)

Etablir 2 ou 4 chèques de règlement à l'ordre de **Loisirs & Culture** :
1 pour l'adhésion qui sera encaissé de suite (à partir du 13/09)
1 chèque (annuel) ou 3 chèques (1 par trimestre) encaissés en octobre, janvier et avril.
Les coupons Sport et chèques vacances sont acceptés.

Lire et accepter le règlement intérieur (disponible sur le site internet)

Fait à :

Le :

Signature :